



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 21 novembre 2011 (22.11)
(OR. en)**

17090/11

LIMITE

FISC 147

NOTE

du: Secrétariat général

au: Coreper

Objet: Code de conduite (fiscalité des entreprises)
- Rapport du groupe "Code de conduite" au Conseil
- Projet de conclusions du Conseil

1. Lors de sa réunion du 16 novembre 2011, le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" a adopté son rapport au Conseil (ECOFIN) tel qu'il figure dans le doc. 17081/11 FISC 144, ainsi que le programme de travail 2011 annexé à ce rapport.
2. La présidence du groupe a ensuite présenté le projet de conclusions du Conseil ci-dessous:

"En ce qui concerne le Code de conduite (fiscalité des entreprises), le Conseil:

- se félicite des progrès accomplis par le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" au cours de la présidence polonaise, tels qu'ils sont reflétés dans le rapport de ce groupe (doc. 17081/11 FISC 144);
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement;

- approuve le programme de travail du groupe tel qu'il figure à l'annexe du doc. 17081/11 FISC 144 et demande au groupe de commencer les travaux prévus dans ce programme au cours de la présidence danoise;
- [- encourage la Commission à poursuivre le dialogue avec les pays tiers mentionnés dans le rapport et à informer périodiquement le groupe de l'avancement de ces discussions;]
- invite le groupe à faire rapport de ses travaux au Conseil avant la fin de la présidence danoise."

3. Le Comité des représentants permanents est invité:

- à transmettre au Conseil le rapport (doc. 17081/11 FISC 144) et le programme de travail 2011 (annexe du rapport);
- à approuver le projet de conclusions présenté ci-dessus et à suggérer que le Conseil l'adopte en point "A" de son ordre du jour.
